

Parc national des Plateaux Batéké

Zone tampon

Secteur 02

Secteur nord et nord-est

Largeur réglementaire de 5 km

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 <p>Savanes à tendance montagnarde Paysages associés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Erosion des sols ; ▪ Modifications du régime d'entretien par le feu ; ▪ Dégradation de la qualité paysagère par des aménagements mal intégrés dans leur environnement visuel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir les risques d'érosion supplémentaires à la dynamique naturelle par un positionnement approprié des routes et infrastructures ; ▪ Gérer en concertation avec l'ANPN et les populations le régime d'entretien des savanes par le feu ; ▪ Soigner l'intégration paysagère des constructions (touristiques et autres) + appliquer des techniques de conception durable des infrastructures.
 <p>Grande faune et faune inféodée aux savanes ... dont :</p> <p>Avifaune (oiseaux) Céphalophe de Grimm <i>Sylvicapra grimmia</i> Chacal à flancs rayés <i>Canis adustus</i></p> <p>La présence du Lion (<i>Panthera leo</i>) reste anecdotique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Destruction/dégradation des habitats, notamment lisières forêts/savanes, forêts/marécages et abords des cours d'eau et points d'eau ; ▪ Fragmentation des habitats par les infrastructures de transport ; ▪ Chasse (ie augmentation de la pression de chasse du fait du projet ou de l'activité) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des habitats favorables et intégration dans le projet (mesures ciblées de préservation) ; ▪ Positionnement adapté des voies routières : limitation de la fragmentation des habitats de l'espèce ; ▪ Contrôle rigoureux de la chasse.